



Troisième Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux

**« Approche vers un cadre référentiel de critères communs et de
procédures optimales pour la gestion et le contrôle des
processus électoraux ».**

Caracas, jeudi 29 et vendredi 30 juillet 2010

Participants

*Experts et représentants des organismes électoraux des pays membres
de l'Organisation des États Américains (OEA).*

Antécédents et justification

*L'assemblée Générale de l'Organisation des États Américains (OEA), lors
de la Quatrième séance plénière tenue dans la République de Panama,
le 5 juin 2007, sur « La modernisation et l'utilisation des technologies
électorales dans l'hémisphère », s'est félicitée d'avoir approuvé en
résolution AG/RES. 2337 (XXXVII-0/07) la proposition du Gouvernement
de la République Bolivarienne de Venezuela d'être le siège de la
« Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes
électoraux ». De même, elle a convenu de solliciter au Conseil
Permanent de convoquer la Rencontre prévue à Caracas, Venezuela, le
dernier trimestre 2007, visant à partager les expériences et les
meilleures pratiques des pays de l'hémisphère sur les systèmes
d'identification des électeurs, les processus d'inscription de votants et
les systèmes électoraux automatisés.*

*Le Conseil Permanent de l'OEA, lors de la séance tenue le 12 mars 2008
et sur la base de la résolution AG/RES 2337 (XXXVII-0/07) relative à la
convocation à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, de la
Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes
électoraux, a accordé en résolution CP/931 (1634/08) de convoquer la
Rencontre le 04 avril 2008.*

*Conformément à la précitée résolution du Conseil Permanent, les
conclusions de la rencontre devaient être confiés à la Cinquième
rencontre interaméricaine d'Autorités électorales.*

*Le Pouvoir électoral, respectant la convocation du Conseil Permanent et
grâce à son principal organe, le Conseil National électoral, a organisé la
« Première rencontre interaméricaine d'experts et représentants
d'organismes électoraux » tenue à Caracas, République Bolivarienne du
Venezuela, le 03 et 04 avril 2008.*



La Première rencontre a permis de réaffirmer l'importance de continuer de perfectionner les processus électoraux dans notre hémisphère. Or, cela constitue un socle significatif pour la crédibilité et la transparence, ainsi que pour le renforcement de l'institutionnalité démocratique. Il a été souligné que l'automatisation, dans un cadre légal adéquat, améliore la qualité des processus électoraux et permet d'obtenir des résultats rapides, à même de renforcer la confiance et la tranquillité des acteurs politiques et des citoyens en général. De même, a été mise en avant la grande capacité technologique en matière électorale dont disposent les pays de la région, et le Venezuela en particulier. Il a été convenu d'encourager les pays avançant vers la modernisation et l'utilisation des technologies électorales.

L'Assemblée Générale de l'Organisation d'États Américains, lors de la Quatrième séance plénière tenue à Medellin, Colombie, le 03 juin 2008, sur « La modernisation et l'utilisation des technologies électorales dans l'hémisphère », a convenu en résolution AG/RES. 2428 (XXXVIII-0/08) de solliciter au Conseil Permanent de convoquer la Deuxième rencontre à Caracas, Venezuela, le dernier trimestre 2007. Cela en raison de la félicitation étendue au Conseil National Electoral de la République Bolivarienne du Venezuela d'avoir organisé la « Première rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux » et de l'importance de partager à nouveau les expériences et les meilleures pratiques des pays de l'hémisphère sur les systèmes d'identification des électeurs, les processus d'inscription de votants et les systèmes électoraux automatisés.

Conformément à la précitée résolution du Conseil Permanent, les conclusions de la rencontre devaient être confiés à la Sixième rencontre interaméricaine d'Autorités électorales.

Le Pouvoir Electoral, à l'aide de son principal organe, le Conseil Electoral, a organisé la « Deuxième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux » tenue à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, le 11 et 12 juin 2009.

À la Deuxième rencontre, il est ressorti que les autorités et organismes électoraux appliquent des procédures et critères communs à tous les processus électoral, visant à garantir l'exercice du droit de vote et son inviolabilité. Il existe en outre des garanties de sécurité et d'audit à chaque phase du processus électoral, qui en affirment la fiabilité et la confiance. Et cette condition se voit renforcée par la participation de tous les acteurs politiques et par la diffusion auprès de tous les citoyens.

En ce sens, l'importance a été soulignée de bâtir un cadre référentiel de procédures optimales pour la gestion et le contrôle des processus



électoraux, qu'ils soient manuels ou automatisés, aux fins de la satisfaction de critères garantissant l'expression de la volonté populaire.

En résumé, dans le cadre des Première et Deuxième Rencontre d'experts et représentants d'organismes électoraux tenues à Caracas en avril 2008 et en juin 2009, ont eu lieu des débats autour de questions fondamentales pour approfondir les démocraties latino-américaines sur la base de l'un de leurs piliers essentiel, l'exercice du suffrage. C'est ainsi que des progrès ont été accomplis dans la systématisation de ces procédures et critères optimaux qui améliorent la qualité de la gestion et du contrôle de processus électoraux. Par ailleurs, le savoir-faire technique accumulé par les autorités et organismes électoraux de l'hémisphère peut être partagé, systématisé et amélioré, dans le respect de leurs particularités et de celles des peuples et cultures où ils sont mis en œuvre.

L'Assemblée Générale de l'Organisation des États Américains, lors de la Quatrième séance plénière tenue à San Pedro de Sula, République de Honduras, le 04 juin 2009, sur «La modernisation et l'utilisation des technologies électorales dans l'hémisphère», a accordé en résolution AG/RES. 2528 (XXXIX-0/09) solliciter au Conseil Permanent de convoquer la Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux, à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, en 2010. L'importance est celle de réunir les critères communs et les procédures optimales que les organismes et les autorités électoraux utilisent pour garantir la gestion et le contrôle des processus électoraux, dont les conclusions seront confiées à la Septième rencontre interaméricaine d'Autorités électorales.

Le Conseil Permanent de l'OEA, lors de la séance du 07 juillet 2010, a convenu en résolution CP/RES973 (1761/10), conformément à la résolution AG/RES. 2528 (XXXIX-0/09), de convoquer la Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux le 29 et 30 juillet 2010.

Le Pouvoir Electoral, conformément à la convocation du Conseil Permanent et à l'aide de son principal organe, le Conseil National Electoral, a organisé cette «Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux», à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, le 29 et 30 juillet 2010.

Lors de cette Troisième rencontre, le mandat de l'Assemblée Générale de l'Organisation d'États Américains est celle de «Réunir les critères communs et les procédures optimales que les organismes et les autorités électoraux puissent utiliser pour garantir la gestion et le



contrôle des processus électoraux », dont ceux qui sont retenus comme médullaires sont les suivants :

- 1. Registre électoral*
- 2. Système de gestion des bureaux de vote*
- 3. Postulations et production de bulletins de vote*
- 4. Fonctionnement des bureaux de vote*
- 5. Financement électoral*
- 6. Formation, motivation à la participation, et réglementation des campagnes électorales*
- 7. Vote, dépouillement, totalisation et vulgarisation des résultats*
- 8. Transmission des résultats électoraux*
- 9. Logistique électorale : génération et production des instruments électoraux*
- 10. Logistique électorale : déploiement et repli du matériel et des équipements électoraux.*

Objectif général

Réunir les critères communs et les procédures optimales que les autorités et organismes électoraux mettent en œuvre pour garantir la gestion et le contrôle des processus électoraux.

Résultat escompté

Approche vers un cadre référentiel de critères communs et de procédures optimales pour la gestion et le contrôle des processus électoraux.